

CSPH
CAISSE DE STABILISATION DES PRIX DES HYDROCARBURES



HPSF
HYDROCARBONS PRICES STABILIZATION FUND



AVIS DE CONSULTATION DIRECTE

**N° 00001/DCD/CSPH/DG/CIPM/2026 DU 07 AVR 2026 SUIVANT
AUTORISATION DE GRE A GRE N°0242/MINCOMMERCE/SG/DAJ DU 11 MARS
2026 EN VUE DE LA REALISATION DES PRESTATIONS DE SECURISATION
DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DE LA CSPH**

1. OBJET DE LA CONSULTATION DIRECTE

Dans le cadre de la prévention des risques d'insécurité, et compte tenu de la nécessité constante de veiller à la protection des personnes et des biens, le Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général à lancer une Consultation Directe en vue de la réalisation des prestations de sécurisation des bâtiments et équipements de l'immeuble siège CSPH, l'immeuble de rapport CSPH de Douala, des résidences du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CSPH.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les Prestations, objet de la présente Consultation Directe qui visent à assurer la protection des personnes et des biens consistent en la sécurisation des bâtiments et équipements de l'immeuble siège CSPH, l'immeuble de rapport CSPH de Douala, des résidences du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CSPH, portent sur :

- le gardiennage et la surveillance générale par les agents de sécurité, vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 h /24) tous les jours (les dimanches et jours fériés inclus) des locaux et des matériels de l'immeuble siège CSPH, de l'immeuble de rapport CSPH de Douala, des résidences du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CSPH.

Le service de gardiennage comprend :

N°	Sites	Nombre de vigiles		Total
		Garde du jour	Garde de nuit	
01	Immeuble siège de la CSPH (dont 1 chef d'équipe)	12	04	16
02	Immeuble de Rapport de la CSPH (dont 1 chef d'équipe)	04	03	07
03	Résidence du Directeur Général	01	01	02
04	Résidence du Directeur Général Adjoint	01	01	02
	TOTAL			27

- le contrôle d'accès permanent et l'exécution des patrouilles périodiques aux alentours et à l'intérieur des sites à sécuriser (contrôle d'accès du personnel et des visiteurs, tenue d'un registre d'enregistrement des visiteurs, sécurité des portails, etc.).

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente Consultation Directe est ouverte aux sociétés et agences de sécurité exerçant au Cameroun consultées à l'issue de la procédure de gré à gré, suivant autorisation n°0242/MINCOMMERCE/SG/DAJ du 11 MARS 2026.

4. DELAI PREVISIONNEL ET LIEU D'EXECUTION

Le délai de livraison est de **huit (08) mois** à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Les prestations seront exécutées dans les villes de Yaoundé et Douala plus précisément : à l'immeuble siège de la CSPH, aux domiciles du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint de la CSPH à Yaoundé, ainsi qu'à l'immeuble de rapport de la CSPH à Douala.

5. COUT PREVISIONNEL ET FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente Consultation Directe seront financées par le Budget de fonctionnement de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures, exercice 2026, pour un montant TTC de **cinquante-trois millions trois cent mille (53 300 000) Francs CFA**.

Ces prestations sont financées par le budget de la CSPH de l'exercice 2026 à travers la ligne d'imputation : 658/16.

6. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce n°8 du DC. *Ledit cautionnement timbré devra être accompagné du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation du Cameroun (CDEC) conformément à lettre-circulaire n° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics.*

Le montant de la caution de soumission s'élève à **un million soixante-six mille (1 066 000) FCFA** toutes taxes comprises (TTC) et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

7. CONSULTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation Directe peut être consulté auprès du Chef de Service des Marchés de la CSPH, à la porte 339 du bâtiment siège sis au carrefour Warda à Yaoundé, en face du Collège de la Retraite, téléphone : 222 503 010, B.P. 501 Yaoundé.

8. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE

Le Dossier de Consultation Directe peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du Chef de Service des Marchés de la CSPH, à la porte 339 du bâtiment siège sis au Carrefour Warda à Yaoundé, téléphone 222 50 30 00, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au compte spécial CAS-ARMP n° 335988-60-001.94, ouvert auprès de la Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit (BICEC).

9. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais et présentées en sept (07) exemplaires, dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir au Service des Marchés de la CSPH, porte 339 du bâtiment siège, sis au carrefour Warda à Yaoundé, téléphone 222 50 30 00, au plus tard le 24 AVR 2026 à 10 heures, heure locale. Elles pourront être acheminées par poste en recommandé avec accusé de réception, ou déposées contre récépissé et devront porter la mention :

07 AVR 2026 DOSSIER DE CONSULTATION DIRECTE N° 000001/DCD/CSPH/DG/CIPM/2026 DU SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°0242/MINCOMMERCE/SG/DAJ DU 11 MARS 2026 EN VUE DE LA REALISATION DES PRESTATIONS DE SECURISATION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DE LA CSPH

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. RECEVABILITE DES PLIS

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation Directe. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de la Consultation Directe ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPCD ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation Directe sera

déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation Directe, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis s'effectuera en un (01) temps . Elle aura lieu dans la salle de réunion du 2^e étage de l'immeuble siège de la CSPH, sis au Carrefour Warda à Yaoundé, à la porte 223, le **2.4 AVR 2026** à 11 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CSPH, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

A) Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires de la présente Consultation sont les suivants :

- **A l'analyse des pièces administratives :**
 - a) la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
 - b) fausse déclaration, manœuvre frauduleuse ou pièce falsifiée ;
 - c) absence de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis *accompagnée du récépissé CEDEC*.
- **A l'analyse de l'offre technique :**
 - a) dossier technique incomplet ou non conforme aux prescriptions du DCD ;
 - b) ne pas avoir obtenu au moins **75% des points** à l'issue de l'analyse technique ;
 - c) fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
 - d) absence dans l'offre technique d'une déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste non seulement qu'il n'a pas abandonné de Marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministère des Marchés Publics ;
 - e) absence d'agrément délivré par l'autorité compétente.
- **A l'analyse de l'offre financière :**
 - a) offre financière incomplète ;
 - b) absence d'un prix unitaire quantifié.

B) Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats sont les suivants :

N°	CRITERES ESSENTIELS	DESCRIPTION DU CRITERE	EVALUATION EN POINTS
1	PRESENTATION DE L'OFFRE (04 POINTS)		
1.1	Présentation de l'offre (reliure en spirale, lisibilité, ordonnancement par rapport au DCD, intercalaires couleur) <i>NB : la non satisfaction de l'un de ces critères annule la rubrique</i>		
	Reliure en spirale		01
	Lisibilité		01
	Ordonnancement par rapport au DCD		01
	Intercalaires couleur		01
2	REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE (15 POINTS)		
	Le soumissionnaire devra produire trois (03) contrats de prestations similaires de plus de 25 millions F CFA, au cours des dix (10) dernières années. Référence : copie de la première et dernière page du Marché, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marches ou tout document équivalent.		
2.1	Référence 1		05
2.2	Référence 2		05
2.3	Référence 3		05
3.	METHODOLOGIE, PLANNING ET ORGANISATION DES PRESTATIONS		
	Un descriptif de la méthodologie et de l'organisation du travail proposés pour la bonne exécution des opérations (05 POINTS) :		
3.1	• composition et organisation de l'équipe proposée		02
3.2	• description des tâches confiées à chaque membre de l'équipe proposée		02
3.3	• organisation de la mobilité des agents		01
4.	QUALIFICATION ET COMPETENCE DU PERSONNEL PROPOSE POUR ACCOMPLIR LA MISSION (55 POINTS)		
4.1	• 2 Chefs d'équipe : 2,5 points (pour chacun des deux Chefs d'équipe). Total = 5 POINTS ○ Certificat d'aptitude professionnelle ou équivalent		0.5 / Chef x 2 chefs = 1 point
	○ Casier judiciaire (attestant de la bonne moralité du concerné)		0.5 / Chef x 2 chefs = 1 point

	○ Certificat médical (certifiant l'aptitude physique)	0.5 / Chef x 2 chefs = 1 point
	○ CV daté et signé	0.5 / Chef x 2 chefs = 1 point
	○ Capacité de communication par émetteur-récepteur	0.5 / Chef x 2 chefs = 1 point
4.2	<ul style="list-style-type: none"> ● Personnel d'intervention (pour chacun des 25 agents) <ul style="list-style-type: none"> ○ Fiche de renseignements ○ CV daté et signé ○ Formation qualitative (aptitude physique) ○ Casier judiciaire 	02 POINTS PAR agent donc 50 Points
5	AGREMENT DU SOUMISSIONNAIRE (05 POINTS)	
5.1	Production de l'agrément autorisant l'exercice de prestations sollicitées.	05
6	EQUIPEMENT MINIMUM NECESSAIRE DE TRAVAIL (06 POINTS)	
6.1	● Uniforme de travail	01
6.2	● Gaz lacrymogène	01
6.3	● Carte d'identification professionnelle	01
6.4	● Bâton de sécurité	01
6.5	● Disponibilité d'un émetteur récepteur	01
6.6	● Disponibilité des boucliers de protection	01
7	CAPACITE FINANCIERE (08 POINTS)	
7.1	Présence d'une attestation de solvabilité d'un montant supérieur ou égal à vingt millions (20 000 000) de francs CFA.	08
8	ACCEPTATION DES CONDITIONS DU MARCHE (02 POINTS)	
8.1	Termes de Références (TdR) paraphés sur toutes les pages, paraphés et signés à la dernière page	01
8.2	Cahier Des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé sur toutes les pages, paraphé et signé à la dernière page	01
TOTAL : avoir au moins soixante-quinze (75) points sur cent (100)		

13. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire au cas où son offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation Directe et qui a été rentrant dans l'enveloppe du marché.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le Soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande de renseignements complémentaires, concernant le présent Dossier de Consultation Directe, peut être adressée au Directeur Général de la CSPH, Maître d'Ouvrage, téléphone 222 50 30 00, au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

16. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 67320 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé le 07 AVR 2026



LE MAITRE D'OUVRAGE

Okie Johnson Ndoh
Inspecteur d'Etat

Ampliations :

- ARMP (pour publication au JDM)
- Affichage
- Chrono/archives